

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
29 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

2022D129

OBJET :

**12. AVENANT AU
MARCHÉ MISSION
MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR
L'AMÉNAGEMENT DES
LIAISONS DOUCES
AUX ABORDS DE LA
BASE NAUTIQUE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-deux, le cinq OCTOBRE à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BEURAERT Martine, **procuration** à M. DUYCK Joël
Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. LORIDAN Bernard

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par décision du maire du 21 octobre 2019, le marché relatif à la mission maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des liaisons douces aux abords de l'espace nautique a été attribué au bureau d'études « Atelier Nervures » situé à Armentières (59280) pour un montant de 23 600 € HT.

Aussi, par décision du maire du 04 janvier 2021, un premier avenant a été consenti pour un montant de 2 400 € HT (hausse de 10,17 %) pour l'extension de la mission maîtrise d'œuvre, à savoir : voie d'accès depuis la rue Duhamel Liard et l'ensemble des réseaux souhaités pour alimenter le bâtiment, les abords à l'arrière du bâtiment industriel, l'éclairage public avec détection de présence. Ensuite, la consultation du marché travaux « aménagement des liaisons douces aux abords de l'espace nautique » a été déclaré sans suite avant sa notification en raison du contexte budgétaire de l'époque et serait relancée plus tard. Dans l'attente, le marché mission maîtrise d'œuvre a alors été suspendue.

Il est demandé aujourd'hui de relancer la mission maîtrise d'œuvre pour ce projet en tenant compte des modifications suite aux travaux de création de réseaux réalisés entre temps sur le site.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 059-215904004-20221103-AVPA201902802-CC

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

Reçu en préfecture le 11/10/2022

ID : 059-215904004-20221103-AVPA201902802-CC

Publié le

ID : 059-215904004-20221005-2022D129-DE9660

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2022

12. AVENANT AU MARCHÉ MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES LIAISONS DOUCES AUX ABORDS DE LA BASE NAUTIQUE.

L'avenant n° 2 a pour but d'ajuster le coût de cette mission par rapport à l'impact de cette relance :

- Réunions, étude, conception et proposition d'une nouvelle proposition d'aménagement de l'espace jeux suite à la création des réseaux réalisées entre temps sur le site.
- Réintégration du nouveau projet dans le dossier de consultation précédemment réalisé avec mise à jour de l'estimation.

Nouvelle mission ACT (*Assistance pour la passation des Contrats de Travaux*) pour la nouvelle consultation et nouvelle analyse des offres.

Cette modification de marché représente une augmentation de 22,88 %.

Cette modification de marché ne bouleverse pas l'économie générale, l'assemblée délibérante invitée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- signer la modification de marché ainsi que tout document s'y rapportant,
- imputer la dépense à l'article correspondant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER - PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.